



ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION DE LIGUE POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME – PRESIDENT ET PRESIDENT DELEGUE

Ce document doit être obligatoirement rempli par les 4 personnes concernées et transmis en même temps que la déclaration de candidature de liste

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, **au poste de Président de la Ligue,**

	NOM	PRENOM	N° LICENCE F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, **au poste de Président délégué de la Ligue,**

	NOM	PRENOM	N° LICENCE F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

Rappels :

- chacun des candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.
- chacun des 4 candidats ci-dessus doit joindre une copie de sa pièce d'identité.